

L'ABONNEMENT AU SITE JUDICIAIRE DU GREFFE POUR LES AVOCATS

Le site judiciaire vous permet de suivre simplement et efficacement vos affaires
placées devant le Tribunal de commerce de Paris.
Pour accéder au site judiciaire, vous devez souscrire un abonnement.

Espaces abonnés
[Consultation des affaires](#)

Votre agenda en ligne

Consultez la liste de vos audiences du jour, consultez la liste de vos affaires
Visualisez une à cinq journées de votre agenda au Tribunal
Sélectionnez l'affaire qui vous intéresse pour consulter son dossier complet

L'historique de vos affaires placées devant le Tribunal

Accédez à toutes les décisions rendues pour votre affaire placée devant le Tribunal de commerce de Paris.
(nom des parties et des représentants, historique de l'affaire, dispositif de la décision) Visualisez et téléchargez
la minute de la décision dès que celle-ci est signée.

Egalement à votre disposition, une bibliothèque de trames de courriers.

Pour en savoir plus, vous abonner ou nous contacter, [cliquez-ici](#)

Pour vous ré-abonner, [cliquez-ici](#)